02B-212000335-20221215-2022-01-12-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2022

our l'autorité compétente par délégation



Convention de gestion provisoire concernant l'exercice de la compétence GEMAPI

Annexe N°1- Définition des missions objet de la présente convention

1- S'agissant de la section de fonctionnement

Montant estimé des dépenses de fonctionnemment afférente à la mise en œuvre des compétences visées par la convention

Dont dépenses de fonctionnement hors personnel (TTC) 5000
Dépenses de personnel (directes et indirectes) 0

Total dépenses de fonctionnement 5000

Montant estimé des recettes de fonctionnement afférente à la mise en œuvre des compétences visées par la convention

Recettes estimées 0

2- S'agissant de la section d' Investissement

Réalisation d'études, missions de maitrises d'œuvre, des marchés travaux Sollicitation des subventions et certification des dépenses en découlant

concernant l'opération d'équipement : REALISATION DES TRAVAUX HYDRAULIQUES SUR LA SECTION AVAL DU RUISSEAU DE LUPINO

Dépenses									
Montant Prévisionnel TTC	CP 2018	CP2019	CP2020	CP2021	CP 2022	CP 2023			
2 680 000,00	-	18 516,15	943 874,92	1 503 561,72	168 000,00	46 047,21			

		Recettes				
Montant prévisionnel	CP 2018	CP2019	CP2020	CP2021	CP2022	CP2023
1 439 550,00	-	-	431 865,00	719 775,00	-	287 910,00